cier de terre ou de mer en activité ou en retraite ; 5° être sous-officier ou soldat décoré de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire ; 6° être membre d'une chambre de commerce ou être inscrit sur la liste des notables commerçants ; 7° être titulaire d'office ministériel ; 8° les étrangers compris dans l'une des catégories ci-dessus sont admis à participer à l'élection après trois ans de résidence dans la circonscription ; la qualité d'électeur ne leur confère pas l'éligibilité. La liste des électeurs est dressée par la commission préparatoire départementale et arrêtée par le préfet. Elle est revisée tous les quatre ans. Le consistoire élu par cette assemblée nomme son président. L'administration et la police des temples, la délivrance des diplômes de premier degré , la nomination des assemblées chargées d'élire les rabbins communaux, sont dans ses attributions. A côté ou au-dessus du consistoire départemental, il existe à Paris un consistoire central, composé d'un grand rabbin (nommé par le chef de l'État sur une liste de trois rabbins) et de huit membres laïques élus par les assemblées d'électeurs de la circonscription du consistoire départemental dont ils sont les représentants. Ce consistoire est l'intermédiaire entre le ministre des cultes et les consistoires départementaux. Il est chargé de la haute surveillance, des intérêts du *culte*, de la police ecclésiastique, de la délivrance des diplômes ecclésiastiques. Le grand rabbin fait connaître chaque année, par voie de surveillance et d'admonition à l'égard de tous les membres du *culte* israélite, et aucune délibération ne peut être prise par le consistoire central, en matière religieuse, sans son approbation.

— III. CULTES NON RECONNUS. Voici l'appréciation de la situation faite à ces *cultes* par le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre des *cultes* précédé du décret et rendu sur cette matière le 19 mars 1859 : « Quant aux *cultes* non reconnus par l'État ou qui ne le reconnaissent pas, le code pénal et le décret du 25 mars 1852 sont les seuls règlements qui, et de la manière la plus expresse, à la condition de l'autorisation préalable. On peut résumer notre législation en disant qu'elle a crée la liberté absolue de conscience ; mais qu'elle n'a pas admis la liberté illimitée de l'exercice des *cultes*. Votre Majesté apprécie trop bien la sagesse et l'utilité de cette législation pour jamais l'affaiblir ni l'abandonner. La liberté illimitée de l'exercice public de tout *culte* implique, pour l'élément religieux, bien au delà de la liberté de conscience ; elle le suppose toujours irréconcilié et supérieur, alors même qu'il se traduit en *culte* et en réunions extérieures au milieu de la société. L'État ne peut y rester indifférent ou subordonné. » Aussi les citoyens qui se séparent d'une des deux Églises réformées reconnues, pour constituer une Église libre, doivent, pour en livrer à l'exercice de leur *culte*, se munir de l'autorisation de l'État. Cette autorisation est donnée par décret rendu en conseil d'État, sur le rapport du ministre de l'intérieur, après avis du ministre des *cultes*. Cette autorisation peut être provisoirement donnée par les préfets. L'intention qui a dicté ce décret a été d'arrêter, autant que possible, les divisions qui éclatent fréquemment dans l'Église réformée, et la dissémination des fidèles de cette Église en une multitude indéfinie d'Églises nouvelles. C'était là une tâche assez ingrate et délicate ; aussi le décret a-t-il dû déclarer qu'il statuait seulement pour l'avenir, et qu'il entendait respecter tout ce qui pouvait se prévaloir d'une possession tranquille et notoire. Aucun trouble ne devait être apporté dans les faits religieux consommés sous les yeux et avec le consentement tacite de l'administration. Partout où des sociétés religieuses s'étaient formées publiquement et avaient vécu sans opposition de la part de l'autorité suffisamment informée, cet état de choses a été considéré comme acquis, et l'autorisation prescrite pour les nouvelles réunions à venir n'a pas été exigée. Ces mesures ont été prises pour étendre, autant que possible, l'action du gouvernement sur les quelques milliers d'anabaptistes des départements de l'Est, ainsi que sur les communautés indépendantes, presbytériennes ou congrégationnalistes, qui se sont formées en France depuis quarante à cinquante ans. Ces Églises indépendantes peuvent être considérées en fait comme représentant plus particulièrement le principe de la liberté des *cultes*. Elles ne sont liées par aucun contrat synallagmatique avec l'État. Elles ne participent pas, comme les Églises salariées, à certaines faveurs, mais elles ne subissent pas non plus certaines restrictions ; elles ont leur autonomie intérieure, et n'ont pas qu'elle n'a pas admis la liberté illimitée de l'exercice des *cultes*. Votre Majesté apprécie trop bien la sagesse et l'utilité de cette législation pour jamais l'affaiblir ni l'abandonner. La liberté illimitée de l'exercice public de tout *culte* implique, pour l'élément religieux, bien au delà de la liberté de conscience ; elle le suppose toujours irréconcilié et supérieur, alors même qu'il se traduit en *culte* et en réunions extérieures au milieu de la société. L'État ne peut y rester indifférent ou subordonné. » Aussi les citoyens qui se séparent d'une des deux Églises réformées reconnues, pour constituer une Église libre, doivent, pour en livrer à l'exercice de leur *culte*, se munir de l'autorisation de l'État. Cette autorisation est donnée par décret rendu en conseil d'État, sur le rapport du ministre de l'intérieur, après avis du ministre des *cultes*. Cette autorisation peut être provisoirement donnée par les préfets. L'intention qui a dicté ce décret a été d'arrêter, autant que possible, les divisions qui éclatent fréquemment dans l'Église réformée, et la dissémination des fidèles de cette Église en une multitude indéfinie d'Églises nouvelles. C'était là une tâche assez ingrate et délicate ; aussi le décret a-t-il dû déclarer qu'il statuait seulement pour l'avenir, et qu'il entendait respecter tout ce qui pouvait se prévaloir d'une possession tranquille et notoire. Aucun trouble ne devait être apporté dans les faits religieux consommés sous les yeux et avec le consentement tacite de l'administration. Partout où des sociétés religieuses s'étaient formées publiquement et avaient vécu sans opposition de la part de l'autorité suffisamment informée, cet état de choses a été considéré comme acquis, et l'autorisation prescrite pour les nouvelles réunions à venir n'a pas été exigée. Ces mesures ont été prises pour étendre, autant que possible, l'action du gouvernement sur les quelques milliers d'anabaptistes des départements de l'Est, ainsi que sur les communautés indépendantes, presbytériennes ou congrégationnalistes, qui se sont formées en France depuis quarante à cinquante ans. Ces Églises indépendantes peuvent être considérées en fait comme représentant plus particulièrement le principe de la liberté des *cultes*. Elles ne sont liées par aucun contrat synallagmatique avec l'État. Elles ne participent pas, comme les Églises salariées, à certaines faveurs, mais elles ne subissent pas non plus certaines restrictions ; elles ont leur autonomie intérieure, et n'ont à se soumettre qu'aux conditions qui intéressent la paix publique. Cette position indépendante pourrait bien faire envie aux *cultes* salariés, si l'argent n'avait en ce monde une importance si capitale. Du reste, les Églises reconnues et salariées n'ont jamais désespéré de conquérir la liberté, tout en conservant leurs traitements. L'avenir décidera.

— Phil. et Hist. *Cultes* (liberté des). V. CONSCIENCE (liberté de).

Culte des héros (DU) [*On hero-worship and the heroic in history*], par Thomas Carlyle. C'est en 1840 que parut cet ouvrage célèbre en Angleterre, et cependant à peine connu en France. Dans ce livre, l'historien anglais de la Révolution française résume son système politique. L'ouvrage se divise en six lectures : 1° le héros considéré comme divinité : Odin, le paganisme, la mythologie scandinave ; 2° le héros prophète : Mahomet et l'Islam ; 3° le héros poète : Dante et Shakspeare ; 4° le héros sacerdotal ; Luther et la Réforme, Knox et le puritanisme ; 5° le héros écrivain : Johnson, Rousseau et Burns ; et le héros considéré comme roi : Cromwell, Napoléon et l'esprit révolutionnaire. Selon l'auteur, au héros seulement il appartient de gouverner les peuples, et l'intérêt comme le devoir de ces peuples est de découvrir et de placer au rang suprême **cet être** providentiel. Shakspeare, Luther, Cromwell, Napoléon sont présentés comme des types de l'héroïsme, et la doctrine de l'individualisme est érigée en principe de morale et en règle unique de salut pour l'humanité. Chateaubriand, avant Carlyle, avait dit ces paroles, dont il semble que l'œuvre de celui-ci soit en quelque sorte la paraphrase : « On renie souvent ces maîtres suprêmes (les génies dominateurs) ; on se révolte contre eux ; on compte leurs défauts ; on les accuse d'ennui, de longueur, de bizarrerie, de mauvais goût, en les volant et en se parant de leurs dépouilles, mais on se débat en vain sous leur joug. Tout se teint de leurs couleurs ; partout s'impriment leurs traces ; ils inventent des mots et des noms qui vont grossir le vocabulaire général des peuples ; leurs dires et leurs expressions deviennent proverbes. Ils ouvrent des horizons d'où jaillissent des faisceaux de lumière ; ils sèment des idées, germes de mille autres ; ils fournissent des imaginations, des sujets, des styles à tous les arts ; leurs œuvres sont des mines inépuisables où les entrailles mêmes de l'esprit humain. De tels génies occupent le premier rang ; leur immensité, leur variété, leur fécondité, leur originalité les font reconnaître tout d'abord pour fois, exemplaires, moules, types des diverses intelligences, comme il y a quatre ou cinq races d'hommes, dont les autres ne sont que des nuances ou des rameaux. » Plus récemment, après Chateaubriand et Carlyle, M. Victor Hugo a repris cette thèse dans le livre qu'il a consacré à Shakspeare, et enfin tout le monde connaît la fameuse thèse des *hommes providentiels* soutenue dans un livre célèbre, l'*Histoire de Jules César*.

CULTELLAIRE adj. (kull-tèl-lè-re — du lat. *cultellus*, petit couteau). Hist. nat. Qui a la forme d'un couteau.

CULTELLATION s. f. (kull-tèl-la-si-on — du lat. *cultellus*, petit couteau). Géom. Changement opéré sur un terrain oblique, de manière à mesurer les distances en les réduisant à un plan horizontal, ce qui s'obtenait autrefois à l'aide d'un couteau, remplacé aujourd'hui par une grosse fiche plombée qu'on laisse tomber de l'extrémité de la chaîne tendue horizontalement : *La méthode de la* CULTELLATION *est la meilleure pour reproduire fidèlement sur le papier le plan d'un terrain.* (Bouillet.)

Cultes (ORIGINE DE TOUS LES), par Dupuis. V. ORIGINE DE TOUS LES CULTES.

CULTIFIEMENT s. m. (kull-ti-fi-man — du lat. *cultus*, cultivé; *facere*, faire). Culture. ‖ Vieux mot. On disait aussi CULTIVEMENT.

CULTIFIOR s. m. (kull-ti-fi-or — du lat. *cultus*, cultivé ; *facere*, faire). Cultivateur. ‖ Vieux mot.

CULTISME s. m. (kull-ti-sme — du lat. *cultus*, cultivé). Littér. Recherche, affectation particulière que l'on trouve dans les œuvres de quelques écrivains espagnols. ‖ On dit aussi CULTORISME, CULTÉRANISME et GONGORISME.

— **Encycl.** Le chef du *cultisme* ou *gongorisme* fut le poète Gongora. Le succès et l'influence de cette aberration d'esprit furent déplorables. Mais, avant d'indiquer quelques-unes de ces conséquences funestes, il importe de rappeler les circonstances qui présiderent à la naissance de ce travers ; il convient aussi de le définir et de le caractériser.

L'*estilo culto* est une phraséologie extrêmement travaillée et dans laquelle chaque mot paraît avoir été mis hors de sa place naturelle. C'est un langage particulier, bizarre, prétentieux et guindé, bravant toutes les règles reçues de la langue espagnole, en prose et en vers. Les mots les plus communs doivent prendre une signification toute nouvelle. De là une affectation pédantesque, des métaphores tellement forcées, des constructions tellement tourmentées, que peu de lecteurs possèdent les connaissances nécessaires pour comprendre le sens des mots, ou la subtilité d'esprit nécessaire pour saisir les allusions, ou la patience indispensable pour débrouiller les phrases. Les auteurs de cette école ne font pas usage de leur plume pour transmettre leurs idées, mais pour les cacher.

Le fondateur de la secte en Espagne, ou le *cultisme* a fleuri comme sur une terre natale, Gongora, était un écrivain d'un talent remarquable ; le parti pris n'a même pu étouffer ses qualités réelles de poète. Il ne lui suffit pas d'avoir introduit le genre qui a rendu son nom immortel, il se rendit encore coupable de véritables violences à l'égard de la belle langue castillane : inversions, constructions d'après le grec et le latin, nouvelle manière de ponctuer, sans laquelle on n'aurait jamais pu deviner le sens de ses vers, mythologie fastidieuse, tels sont ses autres torts.

Le *cultisme* fut-il inventé par l'Espagne? Les Portugais réclament l'*estilo culto* comme leur propriété ; quelques-uns lui assignent l'Italie pour patrie. Mais la question ne vaut guère la peine d'être étudiée. Toujours est-il que c'est en Espagne qu'a prospéré, à l'état de maladie endémique, ce style surchargé de couleurs et de figures de toute espèce, ce langage mantelligible, pour lequel Gongora trouva une formule raisonnée, un code spécial. « Selon lui, dit M. Baret, la langue, la poésie étouffaient dans les liens que leur avaient imposés les classiques : il enseigna à étendre les limites de l'art. Il soutint que le naturel était pauvreté, la pureté minutie, la clarté facile négligence, et s'appliqua à inventer un nouveau dialecte qui retirât l'art de la simplicité rampante où, suivant lui, il s'était traîné jusqu'alors. » Par ce système, Gongora et ses nombreux imitateurs poussèrent la langue, ou plutôt la littérature espagnole, sur la pente de la décadence. Mais faut-il attribuer cette erreur coupable aux seuls écrivains? L'histoire nous apprend que le despotisme le plus ombrageux pesait alors sur l'Espagne ; la pensée y était interdite ; le saint office avait mis sa redoutable organisation au service d'un pouvoir absolu ; le censeur des livres approuvés ne donnait lui-même son avis que sous toutes réserves. L'esprit, l'âme, la vie s'étaient retirés de tout écrit. Plus de grands sujets, de pensées profondes, d'élans vigoureux. Restaient le travail des mots, les thèmes puérils. La terreur religieuse enfanta le *cultisme*.

Gracian, l'un des cultistes, a donné la recette de ces raffinements que les Espagnols avaient exagérés en imitant la littérature de la décadence de l'Italie, et que les Français accueillirent à la suite du mariage d'Anne d'Autriche avec Louis XIII. « Les *conceptos* (*conceiti*, jeux d'esprit) sont la vie du discours, l'esprit de la prose, et ils ont d'autant plus de perfection qu'ils ont plus de subtilité. Il faut tâcher que les propositions embellissent le style, que les difficultés l'avivent, que les mystères le relèvent, que les traits d'esprit soient saillant, les rencherissements profond, les allusions dissimulé, les métaphores subtil; que les ironies donnent du sel, les crises du fiel, les sentences de la gravité, et les pensées poétique ! Ces théories sont d'autant plus détestables et dangereuses que Gracian ajoute : « A tout cela il faut mêler un grain de jusdesse ; car la prudence assaisonne tout. » Voilà la théorie, voici l'application. Gracian décrit l'arrivée de l'Été par les constellations du Taureau et des Gémeaux : « Après que, dans le cercle annuel, le navalier Jason, un jour, monte sur Phlégon, a vaillamment piqué le taureau lumineux, vibrant pour javelots des rayons d'or, et après que Apollidor à ses attaques la charmante assemblée des étoiles, qui, pour jouir de sa taille élégante, s'appuient sur les balcons de l'aurore ; après que, par une singulière métamorphose, avec des talons de plumes et une crête de feu, le blond Phébus, devenu coq, a présidé la multitude des astres brillants, poules des champs célestes, entre les poulets de l'œuf de Pythagore... » Cette dépravation du goût littéraire, dont l'Espagne n'est pas tout à fait guérie, entraîna Lope de Vega, ce poète d'un génie si fécond et d'un naturel si vif, et pourtant Lope a fait la critique la plus forte de cette aberration. « Beaucoup, dit-il, se sont laissé emporter par l'attrait de la nouveauté vers ce genre de poésie, et leur calcul n'a pas été mauvais. Dans le style ancien, ils n'eussent pu de leur vie devenir poètes ; dans le moderne, ils le sont du jour au lendemain. Faire une composition toute de figures, c'est aussi vicieux, aussi absurde que si une femme se mettait du fard, non-seulement sur les joues, mais sur le nez, le front et les oreilles. Car qu'est-ce qu'une composition remplie de tropes et d'images? Un visage enflé et coloré à la manière des anges qui sonnent de la trompette au jugement dernier, ou des quatre vents dans les cartes géographiques. Les mots sonores, dit-on, et les figures émaillent le discours : oui ; mais si l'émail couvre tout l'or, ce ne sera plus la parure du joyau, c'en sera l'enlaidissement. Les meilleurs esprits, en Espagne, se sont gâtés à de si pernicieux exemples, et tel poète insigne, qui, en écrivant selon ses forces naturelles et dans sa langue propre, avait mérité l'applaudissement général, a tout perdu en passant au *culteranisme*, et s'est perdu lui-même. » Lope a constamment poursuivi d'épigrammes le genre des cultistes, qu'il appelait plaisamment *culto diablesco*. Il termine un sonnet écrit dans ce style par cette boutade :

Entends-tu, Fabius, ce que je viens de dire?
— Parbleu, si je l'entends ! — Non, tu mens en ce point,
Car c'est moi qui le dis, et je ne l'entends point.

Et pourtant c'est le même Lope qui disait du tonnerre : « l'artillerie céleste crache des balles de grêle, » et d'un aveugle ivrogne : « qu'il ne voyait goutte, quoiqu'il en bût beaucoup. » Il était cultiste sans le vouloir. Mais le chef-d'œuvre du genre est peut-être ce madrigal d'Achillini, l'imitateur de Marini : « Je vois mon Lesbin avec la fleur des fleurs à la main ; je respire la fleur ; je soupire pour le pasteur ; la fleur soupire des odeurs ; Lesbin respire des ardeurs ; j'*odore* l'odeur de l'une, j'adore l'ardeur de l'autre ; odorant et adorant en même temps, je sens par l'odeur et par l'ardeur la glace et le tourment. » Un sonnet du même poète, adressé au cardinal de Richelieu, après la délivrance de Casal, commençait par ce vers :

Suez, ô feux! préparez des métaux.

Le mauvais goût, si malheureusement inauguré et cultivé en Italie et en Espagne par Gongora et Marini, devint presque une mode universelle ; en Angleterre, il prit le nom d'*euphuisme* ; en France, ce fut le précieux ridicule, dignement représenté par Saint-Amant, Chapelain et autres prétendus grands génies, admirés même au temps de Boileau. Saint-Amant déplore la mort d'une Sylvie en ces vers pathétiques :

Ruisseau, qui cours après toi-même,
Et qui te fuis toi-même aussi,
Arrête un peu ton onde icy
Pour escouter mon dueil extrême.
Puis, quand tu t'auras sceu, va-t'en dire à la mer
Que j'ay perdu ma belle,
Qu'elle n'a rien de plus amer...
Que si par mes regrets j'ay bien pu t'arrester,
Voici des pleurs pour te haster.

Saint-Amant voudrait bien décrire le front d'Orante :

Je dépeindrois son front, si le jaloux Zéphire
Redoutant que l'Amour ne me le fist décrire
Et qu'un autre que luy ne lui portast ses vœux,
Ne me le cachoit point avec ses blonds cheveux.

Saint-Evremond a fait une jolie scène de comédie contre Chapelain et sa poésie ; il le représente *lisant d'un grand serieux avec un soin ridicule et peu de génie*. La pièce finie, Chapelain se loue de l'art qu'il y a déployé :

Je n'ay fait que vingt vers, mais vingt vers raisonnés,
Magnifiques, pompeux, justes et bien tournés.
Par un secret de l'art, d'une force nouvelle
J'oppose les attraits à ceux de ma contesse,
Et des charmes divins, dans l'opposition,
Je fais voir la confusion.

Quant à Scudéry, il a recueilli les plus curieuses de ces expressions hyperboliques, détournées de leur sens, empruntées à tous les idiomes étrangers, de ces transpositions de mots, de ces jeux d'esprit bizarres qui faisaient le fond du *cultisme*. Deux pages de ce catéchisme seraient la meilleure étude sur ce sujet; mais il serait à peu près impossible d'en faire passer l'esprit dans notre langue.

CULTISTE s. m. (kull-ti-ste — rad. *cultisme*). Littér. Nom donné à des poètes espagnols de l'école de Gongora, qui faisaient consister tout le mérite du style dans une recherche d'esprit et une élégance raffinées.

CULTIVABLE adj. (kull-ti-va-ble — rad. *cultiver*). Qui peut cultiver : *Terrain* CULTIVÉ. *Champ* CULTIVÉ. *Plantes* CULTIVÉES. *La terre, si elle était bien* CULTIVÉE, *nourrirait cent fois plus d'habitants qu'elle en nourrit.* (Le Play.) *Les hommes sont comme les plantes, qui ne croissent jamais heureusement si elles ne sont bien* CULTIVÉES. (Montesq.) *Le thé, la vigne, le tabac, le cotonnier, le lin, le pourpier, les épices sont maintenant* CULTIVÉS *en une foule de contrées.* (A. Maury.)

— Fig. Soigné, dont on fait une étude, à quoi l'on s'applique : *Un art* CULTIVÉ *avec succès. La raison demande à être* CULTIVÉE. (J.-J. Rouss.) *Une supériorité sottement négligée ne vaut pas une médiocrité adroitement* CULTIVÉE. (Mme E. de Gir.) *De vieux mots français tombés en désuétude dans la langue* CULTIVÉE *sont restés populaires dans quelques provinces.* (Renan.) ‖ Qui a reçu de l'éducation, de l'instruction : *Le respect pour la Grèce classique est un besoin des esprits* CULTIVÉS. (Boissonade.) *La foule, en s'introduisant dans la société* CULTIVÉE, *en abaisse presque toujours le niveau.* (Renan.) *Nous autres gens* CULTIVÉS, *nous nous exerçons par la dispersion de l'esprit.* (Michelet.) *C'est une noble idée et qui ne saurait être tout à fait une illusion, que plus un homme est* CULTIVÉ, *plus il doit être ami de Sophocle.* (Sainte-Beuve.) *Tout homme, si humble et si mal* CULTIVÉ *qu'on le suppose, a quelque idée du bien en soi.* (E. Saisset.)

— **Antonymes.** Inculte, vierge.

CULTIVER v. a. ou tr. (kull-ti-vé — lat. *colere, cultum*, même sens). Fertiliser par le travail, en parlant de la terre : CULTIVER *un champ.* CULTIVER *une vigne. La terre ne manque point aux hommes, mais les hommes insenses se manquent à eux-mêmes en négligeant de la* CULTIVER. (Fén.) *Je n'ai fait qu'une chose de raisonnable dans ma vie, c'est de* CULTIVER *la terre.* (Volt.) *La condition naturelle est de* CULTIVER *la terre et de vivre de ses productions.* (J.-J. Rouss.) *Nulle part, sous aucun ciel, quelque facile à remuer que soit la terre, les bras de l'homme ne suffisent à la* CULTIVER. (A. de Broglie.)

Le laboureur souvent *cultive* ses guérets.
J.-B. ROUSSEAU.

Heureux qui sait jouir, qui cherche à se connaître,
Qui *cultive* son champ et qui n'a point de maître !
BOISTE.

‖ Soigner par des travaux spéciaux, en parlant des productions de la terre : CULTIVER *des céréales, des fleurs, des tulipes. J'ai un plaisir inexprimable à vous voir cueillir pour vos enfants les fruits que j'ai* CULTIVÉS *moi-même.* (B. de St-P.) *César rapporte que le froid ne permettait pas de* CULTIVER *la vigne dans la Gaule.* (A. Martin.)

. . . . . Je confie à vos soins
Les plantes que par choix *cultivait* ma tendresse.
C. DELAVIGNE.

— Fig. Se voner, s'appliquer à, se perfectionner dans : CULTIVER *les arts, les lettres, la poésie.* CULTIVER *le billard. Tout peuple qui n'a point* CULTIVÉ *les arts doit être condamné à rester inconnu.* (Volt.) *Une langue serait bien supérieure si le peuple qui la fait* CULTIVER *les arts et les sciences sans rien emprunter d'aucun autre.* (Condill.) *L'astronomie est une des premières sciences que les hommes* AIENT CULTIVÉES. (Chateaub.) ‖ S'attacher passionnément : CULTIVER *l'amour. Le sonneur et le bedeau, qui* CULTIVAIENT *la bouteille plus que de raison, avaient négligé le soin de la bannière où le saint patron de l'endroit était représenté.* (J. Sandeau.) *Le mendiant* CULTIVE *la charité comme le laboureur* CULTIVE *son champ.* (A. Karr.)

. . . . . Nos modestes aïeux
Parlaient moins de vertus et les *cultivaient* mieux.
GILBERT.

‖ Former, élever, développer par l'exercice et l'étude : CULTIVER *son esprit, son intelligence. L'homme étant composé de corps et d'esprit, il faut* CULTIVER *l'un et l'autre.* (Fén.) *Pour moi, j'aime la vie et la* CULTIVE *telle qu'il a plu à Dieu de nous l'octroyer.* (Montaigne.) *Il vaut mieux* CULTIVER *sa raison que se battre.* (Volt.) *L'homme de lettres est celui dont la profession est de* CULTIVER *sa raison pour aider à* CULTIVER *celle des autres. L'esprit humain s'use quand on le polit et qu'on le* CULTIVE *trop.* (Boissonade.) *Esclave du travail, l'ouvrier manque de loisirs pour* CULTIVER *son esprit.* (Vacherot.) *La première condition pour être un homme moral, c'est de* CULTIVER *son intelligence.* (Ch. Bailly.) *Le moyen d'être vraiment soi-même n'est pas de* CULTIVER *ses défauts.* (Renan.)

Il est temps de montrer cette ardeur et ce zèle
Qu'au fond de votre cœur mes soins *ont cultivés.*
RACINE.

‖ Voir fréquemment, entretenir des relations assidues avec ; s'efforcer de gagner ou de conserver : CULTIVER *un ami.* CULTIVER *ses relations.* CULTIVER *la connaissance, l'amitié d'une personne. Cultiver ses amis par goût et par estime; il est pénible de les* CULTIVER *par intérêt.* (La Bruy.) *Berwick était ami de d'Harcourt, qu'il* AVAIT *toujours* CULTIVÉ. (St-Sim.)

Se cultiver v. pr. Être cultivé : *Un homme, quelle que soit sa condition, n'est pas excusable d'ignorer comment* SE CULTIVE *le blé.* (B. de St-P.) *Le haricot d'Espagne ne* SE CULTIVE *guère que comme plante d'ornement.* (Boullet.) *Le sol trop divisé* SE CULTIVE *en céréales, en petits végétaux.* (Balz.)

— Développer ses facultés par l'instruction, l'éducation : *Tout a changé, la femme aussi : elle a le droit de* SE CULTIVER, *mais, si l'on veut, mais* CULTIVÉE *pourtant.* (Michelet.) *Plus les natures* SE CULTIVENT, *plus l'âme s'élève.* (A. Garnier.) *En un siècle et demi, les Normands* S'ÉTAIENT CULTIVÉS *au point de trouver les Saxons, leurs voisins, illettrés et grossiers.* (H. Taine.)

CULTORISME s. (kull-to-ri-sme). Littér. V. CULTISME.

CULTORISTE s. m. (kull-to-ri-ste —rad. *cultorisme*). Littér. Syn. de CULTISTE.

CUL-TOUT-NU s. m. Bot. Nom vulgaire du colchique d'automne.

CULTRAIRE s. m. (kull-trè-re — du lat. *culter*, couteau). Antiq. rom. Ministre du sacrificateur, qui était chargé de frapper la victime avec un couteau.

CULTRICOLLE adj. (kull-tri-ko-le — du lat. *culter, cultri*, couteau ; *collum*, col). Entom. Qui a le cou ou le thorax comprimé de manière à ressembler à une lame de couteau.

CULTRIDENTÉ adj. (kull-tri-dan-té — du lat. *culter, cultri*, couteau ; *dens, dentis*, dent). Zool. Qui présente des canines non comprimées et ont le bord concave tranchant.

CULTRIFOLIÉ, ÉE adj. (kull-tri-fo-li-é — du lat. *culter, cultri*, couteau ; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles en forme de couteau.

CULTRIFORME adj. (kull-tri-for-me — du lat. *culter, cultri*, couteau, et de *forme*). Hist. nat. Qui présente la forme d'une lame de couteau : *La ficoïde* CULTRIFORME.

CULTRIROSTRE adj. (kul-tri-ro-stre — du lat. *culter, cultri*, couteau ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec en forme de lame de couteau.

— s. m. pl. Famille d'échassiers à bec long, pointu et comprimé en lame de couteau.

— **Encycl.** Les échassiers de cette famille se reconnaissent à leur bec gros, long, fort, tranchant et pointu. Chez plusieurs d'entre eux, la trachée du mâle se replie de diverses manières sur elle-même ; leur cæcum est court ; leurs pattes sont longues ; leurs doigts sont au nombre de quatre. On les divise, d'après la conformation de leur bec, en trois tribus, ayant pour types les grues, les hérons et les cigognes.

CULTRUNGUIS s. m. (kull-tron-guiss — du lat. *culter, cultri*, couteau ; *unguis*, ongle). Ornith. Espèce de chouette.

CULTURAL, ALE adj. (kull-tu-ral, a-le — rad. *culture*). Qui a rapport à la culture de la terre : *La théorie avait agrandi la sphère des études* CULTURALES. (Leclerc-Thouin.) *Nous n'avons pas à faire ici la monographie* CULTURALE *de chacune de ces plantes.* (De Roville.)

CULTURE s. f. (kull-tu-re — lat. *cultura ; de colere*, cultiver). Action ou manière de cultiver la terre ou certaines plantes : *La* CULTURE *d'un champ. La* CULTURE *du blé. La* CULTURE *du tabac, de la vigne. La* CULTURE *des champs est plus douce que celle des lettres.* (Volt.) *La* CULTURE *des blés présente à l'homme bien d'autres concerts agréables avec la vie humaine.* (B. de St-P.) *Les auteurs latins contiennent d'excellents préceptes sur les différentes opérations de la* CULTURE. (Musset-Pathay.) *Dans une* CULTURE *soignée, les terres ensemencées sont l'objet d'une surveillance assidue du cultivateur.* (Math. de Dombasle.) *Pour changer les mœurs d'un village, il ne faut souvent que changer sa* CULTURE. (A. Martin.)

Il n'est pas ici-bas de moisson sans *culture*.
VOLTAIRE.

Un champ, bien que fertile, a besoin de *culture*.
GOMBAUD.

‖ Catégorie de végétaux cultivés : CULTURES *fourragères.* CULTURES *fruitières.*

— Par ext. Art d'utiliser certaines productions naturelles : *Cette dispersion causa la ruine de la* CULTURE *de la soie.* (Raynal.) ‖ Élevage de certains animaux : *La* CULTURE *des abeilles. Il est presque impossible d'homme d'isoler la* CULTURE *des animaux de celle des végétaux.* (Morog.)

— Fig. Étude, application de l'esprit à une chose : *La* CULTURE *des beaux-arts. La* CULTURE *du chant. La* CULTURE *des sciences. Si la* CULTURE *des sciences est nuisible aux qualités guerrières, elle l'est encore plus aux qualités morales.* (J.-J. Rouss.) *La* CULTURE *de la science offre des jouissances sans cesse renaissantes.* (E. Chevreul.) ‖ Développement que l'on donne, par des soins assidus, à des facultés naturelles : *Les beaux-arts élèvent l'âme ; la* CULTURE *de l'esprit ennoblit le cœur.* (Volt.) *De la* CULTURE *de l'esprit des femmes dépend la sagesse des hommes.* (Sheridan.) *La* CULTURE *des talents, chez les femmes, flatte plus leur vanité qu'elle ne contribue à leur bonheur.* (Sanial-Dubay.) *L'instruction est la première des* CULTURES, *puisqu'elle est celle de l'homme.* (E. de Gir.) *Rousseau n'avait pas reçu l'éducation régulière comme on l'entend, mais soft esprit avait eu de bonne heure et toujours une forte* CULTURE. (Villem.) *Elle partageait sa vie entre les soins du ménage, la* CULTURE *de son esprit et la charité active, cette* CULTURE *du cœur.* (Lamart.) *La communauté de* CULTURE *intellectuelle a toujours été le meilleur moyen de fonder la tolerance.* (Renan.)

Le cœur, l'esprit, les mœurs, tout gagne à la *culture*.
VOLTAIRE.

Des premiers ans du roi la funeste *culture*
N'avait que trop en lui corrompu la nature.
VOLTAIRE.

— Agric. *Grande culture*, Celle qui s'exécute sur de grandes étendues de terrain et au moyen de machines, d'instruments mis par la science au service de l'agriculture : *La Brie, le Soissonnais, sont des pays de* GRANDE CULTURE. *La* GRANDE CULTURE *ne resta pas inactive pendant le* XVIIIe *siècle.* (Math. de Dombasle.) ‖ *Petite culture*. Celle qui s'exécute sur de petites parcelles de terrain, et souvent avec la seule aide des bras de l'homme : *En France, tous les avantages sont restés du côté de la* PETITE CULTURE. (Math. de Dombasle.) ‖ *Culture alterne*, Celle qui consiste à ne point laisser reposer les terres, mais à les ensemencer chaque année d'une façon différente.

— **Antonyme.** Inculture.

— **Encycl.** V. AGRICULTURE.

— *Culture forcée*. Par l'emploi de la chaleur artificielle, on force les plantes à donner leurs produits avant l'époque fixée par la nature, et c'est aussi par ce moyen que l'on peut obtenir sous nos latitudes des productions des climats chauds. La *culture* forcée n'était pas inconnue des anciens. Pline nous apprend qu'à l'aide d'une irrigation à l'eau chaude, dans des chambres closes, on obtenait des fleurs en plein hiver; on cultivait même ainsi la vigne et les arbres fruitiers. Le 6 janvier 1249, Albert le Grand reçut le comte Guillaume de Hollande dans un jardin de son cloître des Dominicains, à Cologne, au milieu d'arbres couverts de feuilles, de fleurs et de fruits. Ce fut vers la fin du XVIIIe siècle qu'on obtint en Europe des ananas parfaitement mûrs. A cette époque on se servait de cloches en **verre**, et l'on ne forçait les légumes que dans les jardins royaux ou chez les grands seigneurs. A la fin du XVIIIe siècle, l'art des *cultures* forcées commença à s'introduire chez les particuliers, et depuis il a fait des progrès continus. L'emploi général des châssis et surtout le chauffage au thermosiphon n'ont pas tardé à porter cet art à un haut degré de perfection. Bien des établissements horticoles sont aujourd'hui consacrés à la *culture* forcée de très-nombreuses espèces de plantes d'ornement, dont on avance ainsi la floraison. Toutefois, ce qui a donné à cette branche du jardinage une très-haute importance, c'est la *culture* forcée des fruits et des légumes, à l'aide de laquelle on obtient aujourd'hui les *primeurs* en quantité considérable.

Culture (LA), en italien *la Coltivazione*, poème didactique et bucolique du Florentin Alamanni. Ce poème, qui fut composé en France, sous la protection de François Ier, durant l'exil de l'auteur, est une des gloires de la littérature italienne. Le poète ne se borne pas à chanter la vie rustique, les plaisirs champêtres : il embrasse dans les limites de son sujet toute l'économie agricole. Son talent a accompli un tour de force merveilleux. La *Coltivazione*, dédiée par le poète au roi son bienfaiteur, fut imprimée à Paris (1546, petit in-4o) par le célèbre typographe Robert Estienne ; cette édition est très-recherchée.

Alamanni, qui était avant tout un savant distingué, ne se proposa pas d'imiter seulement les *Géorgiques* de Virgile ; il puisa aussi d'utiles éléments dans l'*Agriculture* de Columelle, dans le poème de Lucrèce, *De la nature des choses*, dans l'*Histoire naturelle* de Pline et dans les *Questions naturelles* de Sénèque. De plus, il fit appel à l'expérience des pays les plus avancés dans l'agriculture de son temps, aux procédés alors en usage en Toscane et en Lombardie. Ainsi, outre un bon poème, on a un bon ouvrage didactique sur le premier des arts.

Epris de l'enthousiasme qui ramenait les hommes de la Renaissance au goût des lettres antiques, le poète n'hésite pas à introduire des réminiscences et des fictions d'un autre âge, couleurs étranges qui rompent l'uniformité de ses descriptions. A l'imitation de Virgile, il fait une invocation aux Muses, puis une autre à François Ier, mais sans basse flatterie. A la fin du premier livre, on trouve un magnifique éloge de la France, vrai poème enfoncé de deux cents vers. Dans les suivants, on rencontre également des digressions, des tableaux plus ou moins étrangers au sujet traité, par exemple l'épisode sur le siècle d'or, imité d'Ovide ; l'éloge de Barchus, ses conquêtes, son culte, et l'éloge du vin, après les louanges du dieu, etc. A propos du cheval, il écrit un morceau sur l'invention de la poudre et des armes à feu. Mais ces digressions n'atteignent pas des proportions démesurées.

Dans son premier livre, le poète donne des règles générales sur le calendrier de l'agriculture, sur la température, sur les saisons, sur les soins à donner aux prairies, sur la labrarge, sur l'art de semer, sur les grains et légumes, sur la vigne, les arbres et les troupeaux. — Dans le second, il traite des moissons et des grands troupeaux, et il ne néglige pas d'entrer dans d'utiles détails. Par occasion, il s'y montre philosophe.—Le troisième s'ouvre par la vendange, qui l'amène à l'art de conserver les fruits, aux travaux de l'automne et aux attentions qu'exigent les plantes sur la fin de l'année.—Le quatrième livre est consacré aux travaux de l'hiver